

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Légalement convoqué le 5 avril 2019, le Conseil municipal s'est réuni le Jeudi 11 avril 2019 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

PRESENTS = M. THOMASSET, Mme SEIGNEMARTIN, MM. TAVERNIER, DONZEL, TAVERNIER, Mme SERRE, M. MACHUT, Mme COLOMB, M. ROBIN, Mme CHARDEYRON, MM. TRINQUET, COLLET, UGUZ, Mme GAUTHIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DELECHAMP, qui donne pouvoir à Mme CHARDEYRON

M. LAURENT, qui donne pouvoir à M. TAVERNIER

Mme AVCI, qui donne pouvoir à M. CARMINATI

Mme FELIX qui donne pouvoir à Mme SERRE

Mme PERRONE, qui donne pouvoir à Mme MERCIER

Absents sans pouvoirs : Mme DUFAYET, M. RUGGERI, Mmes MERMET, AIT HATRIT, M. SANDRI, Mme RADAU, M. YILMAZ,



Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le secrétaire de séance est nommé en la personne de Madame Florence Gauthier.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 11 Mars 2019. L'approbation est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

REF : BM – N° 2019-20

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Compte Administratif 2018 du Budget principal présente les résultats suivants :

	Clôture de l'exercice 2017	Clôture de l'exercice 2018	Résultat Exercice 2018
Investissement		290 147.51 €	290 147.51 €
Fonctionnement	482 201.21 €	71 350.88 €	553 552.09 €

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de son Premier adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 pour le Budget principal.

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-21

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET CINEMA 2018 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Compte Administratif 2018 du Budget annexe du cinéma présente les résultats suivants :

	Clôture de l'exercice 2017	Clôture de l'exercice 2018	Résultat Exercice 2018
Investissement	0	382.16 €	382.16 €
Fonctionnement	28 705.71 €	- 7 860.97 €	20 844.74 €

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de son Premier adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 pour le Budget annexe du cinéma.

Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-22

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Compte de Gestion pour le budget communal 2018 a été dressé par les Trésoriers, Comptables assignataires des Comptes de la Commune, du 1er Janvier au 31 Décembre 2018.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion, dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2018,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018,

- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par Messieurs les Trésoriers, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-23

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET CINEMA 2018 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Compte de Gestion pour le budget du cinéma 2018 a été dressé par les Trésoriers, Comptables assignataires des Comptes de la Commune, du 1er Janvier au 31 Décembre 2018.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion, dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2018,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2018 par Messieurs les Trésoriers, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-24

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Absents sans pouvoirs : Mme DUFAYET, M. RUGGERI, Mmes MERMET, AIT HATRIT, M. SANDRI, Mme RADAU, M. YILMAZ,

- Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget communal, pour l'exercice 2018,
- Constatant les résultats du Compte Administratif
- Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont arrêtés en dépenses et en recettes, à la somme de **1 101 178.51 Euros**
- Considérant que les restes à réaliser sont équilibrés tant en recettes qu'en dépenses

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2018 comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	553 552.09 €	
Résultat cumulé de la section d'investissement	290 147.51 €	
Solde des restes à réaliser en investissement 2018		
Report Excédent en section d'investissement (001)		290 147.51 €
Report Excédent en section de fonctionnement (002)		553 552.09 €

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-25

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET CINEMA 2019 – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

- Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget du cinéma, pour l'exercice 2018,
- Constatant les résultats du Compte Administratif
- Vu les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont arrêtés en dépenses et en recettes, à la somme de **1 101 178.51 Euros**
- Considérant que les restes à réaliser sont équilibrés tant en recettes qu'en dépenses

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter le résultat 2018 comme suit :

	Clôture de l'exercice 2017	Clôture de l'exercice 2018	Résultat Exercice 2018
Investissement	0	382.16 €	382.16 €
Fonctionnement	28 705.71 €	- 7 860.97 €	20 844.74 €

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-26

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2019 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **ADOPTE** le budget primitif du Budget principal de l'exercice 2019 qui s'équilibre en en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 4 517 600.91 €
Section d'investissement : 3 373 343.28 €

- **PRECISE** que les opérations d'investissement ainsi que l'intégralité des dépenses de ce budget sont votées au niveau des chapitres budgétaires.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-27

THEME : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET CINEMA 2019 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **ADOPTE** le budget primitif du Budget cinéma de l'exercice 2019 qui s'équilibre en en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 212 702.10 €
Section d'investissement : 11 899.80 €

- **PRECISE** que les opérations d'investissement ainsi que l'intégralité des dépenses de ce budget sont votées au niveau des chapitres budgétaires.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-28

THEME : FINANCES – FISCALITE

OBJET : BUDGET 2019 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019

Le budget primitif 2018 a donc été préparé en observant les quatre principes fondamentaux :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Poursuivre les opérations d'investissement
- Limiter le recours à l'emprunt
- Modérer la pression fiscale

Depuis plusieurs années, l'État a engagé une réforme drastique et a contraint les communes à participer à l'effort de redressement des comptes publics au travers de la baisse des dotations et du Fonds de Péréquation communal et intercommunal (FPCI)

À cela s'ajoute l'augmentation du coût de la vie qui a obéré les dépenses de fonctionnement chaque année un peu plus. Ces hausses successives ont pu être maîtrisées par la rationalisation des dépenses, souci constant dans l'élaboration des budgets tout au long de ces années.

Malgré ces efforts constamment demandés par l'Etat, la Commune a su maîtriser ses dépenses et maintenir un niveau de service public comparable aux années précédentes.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019.

	Taux 2018	Taux 2019 proposés
Taxe d'habitation	11,57 %	11,57 %
TF Bâti	16,14 %	16,14 %
TF non Bâti	77,21 %	77,21 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** les taux de fiscalité locale pour 2019.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-29

THEME : FINANCES – SUBVENTIONS

OBJET : DOTATION TERRITORIALE 2019-2020 – REFECTION DE LA TOITURE DE LA VERRIERE DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental de l'Ain a voté une pré-réservation de subvention d'un montant de 22 500 Euros, sur une base de dépense subventionnable de 150 000 Euros HT, pour la réfection des toitures et verrières de l'Hôtel de Ville.

Afin que la réservation de cette participation financière se confirme par une attribution effective de subvention, il est nécessaire d'approuver le plan de financement définitif du projet.

Pour mémoire, une autre demande de subvention a été déposée auprès l'Etat, sur sa ligne de financement DETR.

Nature des dépenses	Montant HT
Isolation et étanchéité	96 000 Euros
Maîtrise d'œuvre	8 640 Euros
Missions bureau de contrôle et SPS	12 800 Euros
Réserves pour dépenses imprévues	15 000 Euros
TOTAL	132 440 Euros
Conseil Départemental (15 %)	19 866 Euros
Etat – DETR – 30 % (en cours)	39 732 Euros
Auto-financement communal	79 842 Euros

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le projet ainsi présenté.
- **APPROUVE** le plan de financement définitif.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-30

THEME : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES
DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

OBJET : TRAVAUX FORESTIERS – MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Fédération nationale des Communes forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'Office national des forêts.

Le Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et les Communes forestières prévoyait d'engager des discussions pour examiner la faisabilité de cette mesure, mais celle-ci a été mise en œuvre sans l'accord de la Fédération.

Or, le Conseil d'administration de la Fédération a voté par deux fois contre cette mesure qui affecte de manière significative le budget des communes, en retardant de plusieurs mois le versement des recettes de bois et en contrevenant ainsi au principe constitutionnel de leur libre administration. Depuis lors, les présidents d'associations départementales interpellent les parlementaires à ce sujet afin qu'ils interviennent auprès du Gouvernement.

A ce jour et malgré plusieurs démarches effectuées par des députés et des sénateurs, les services de l'État ont décidé de poursuivre la mise en place de cette mesure qui devrait prendre effet par décret au 1^{er} juillet 2019.

Sur la base de ce constat, le bureau fédéral, réuni le 20 février, demande à toutes les Communes forestières de prendre une délibération marquant leur opposition à la mise en œuvre de cette réforme.

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **S'OPPOSE** à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision

Pour : 20	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-31

THEME : URBANISME – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS

OBJET : AUTORISATION DU DROIT DU SOL – DEPOT DE DECLARATIONS PREALABLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le dépôt, au nom de la Commune, d'une autorisation d'application du droit du sol relève de la compétence du Conseil municipal.

Dans le cadre des projets communaux actuellement à l'étude, les autorisations sollicitées sont les suivantes :

- Projet d'implantation d'un éclairage public le long de la RD 1084, sur la partie piétonne
- Réfection de la verrière de l'Hôtel de ville.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le dépôt de ces demandes d'autorisation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à ces dépôts et à signer tous actes y afférents.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

REF : BM – N° 2019-32

THEME : FINANCES – SUBVENTIONS

OBJET : CENTRE DE LOISIRS ALFA3A – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES VACANCES DE FEVRIER 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la participation versée par la Commune à ALFA3A, pour la gestion du centre de loisirs, est inscrite au budget primitif au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Une particularité de ce compte prévoit que les dépenses qui y sont imputées doivent faire l'objet d'une délibération spécifique.

En l'espèce, le Conseil est sollicité pour approuver le versement de la participation communale, pour les dernières vacances de février 2019, soit 420 Euros, concernant 15 enfants de Nantua.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

- **APPROUVE** le versement de 420 Euros, au titre de la participation communale pour les vacances de Février 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider ladite somme au profit de l'association ALFA3A, gestionnaire du Centre de loisirs de Nantua.

Pour : 20	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Affiché en application de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales

Le Maire,



Jean Pierre CARMINATI.

